

ENSEIGNEMENT DE SPÉCIALITÉ Économie approfondie
--

Il est demandé au candidat de répondre à la question posée par le sujet :

- *en construisant une argumentation ;*
- *en exploitant le ou les documents du dossier ;*
- *en faisant appel à ses connaissances personnelles.*

Il sera tenu compte, dans la notation, de la clarté de l'expression et du soin apporté à la présentation.

Ce sujet comporte un document

SUJET B

Pourquoi une politique de la concurrence est-elle nécessaire ?

DOCUMENT

En 2011, 30 millions de Français ont effectué des achats sur l'un des 100 000 sites marchands référencés sur Internet pour un montant total de 37 milliards d'euros, (+ 88 % depuis 2008). Constatant ce fort développement, l'Autorité de la concurrence¹ a décidé de lancer une enquête sectorielle afin de vérifier le fonctionnement concurrentiel de la vente en ligne. (...) Les prix en ligne sont sensiblement inférieurs à ceux affichés en magasin pour les secteurs de l'électroménager domestique et de la parapharmacie. (...) Compte tenu du rôle joué par le commerce en ligne, il est important que les fabricants ne mettent pas en place des pratiques visant à limiter son développement (...). À l'occasion de cette enquête, l'Autorité a relevé qu'il était de plus en plus fréquent que les fabricants exigent de leurs revendeurs en ligne le respect d'un certain nombre de conditions pour être acceptés dans leur réseau de distribution sélective. Elle a également constaté que les opérateurs fortement présents sur Internet pouvaient se voir proposer de la part des fabricants des conditions d'approvisionnement moins avantageuses que celles octroyées aux enseignes traditionnelles. (...) Seule une appréciation au cas par cas, (...) permet de déceler et de sanctionner les dispositions et les pratiques anticoncurrentielles qui pourraient être mises en oeuvre par des fabricants ou des distributeurs. L'Autorité de la concurrence (...) demeurera donc particulièrement attentive à ce que les nécessités d'une distribution adaptée de certains produits ne conduisent pas en définitive à limiter les opportunités pour la concurrence qu'offre la vente en ligne.

Source : D'après « Conclusions de l'enquête sectorielle sur le commerce en ligne », *Autorité de la concurrence*, septembre 2012.

1. L'Autorité de la concurrence est une autorité administrative indépendante, spécialisée dans l'analyse et la régulation du fonctionnement de la concurrence sur les marchés.